

## Compte-rendu du Conseil du second degré du 25 novembre 2013

Monsieur le proviseur adjoint déclare le quorum atteint.  
M. le CPE sera secrétaire de séance.

### 1) Adoption du compte rendu de la réunion du 28 mai 2013 (en PJ)

Les représentants des parents d'élèves demandent l'ajout d'une question qui a été omise dans le compte rendu.  
Il est adopté à l'unanimité des présents.

### 2) Adoption du règlement intérieur du CSD

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité des présents

### 3) Point sur la rentrée 2013

Le proviseur adjoint annonce que les effectifs ont bien dépassé les prévisions de juin 2013. Le lycée compte actuellement 940 élèves.  
Un représentant des personnels précise que le choix de rester à deux classes de seconde, au profit de 4 classes de 6ème, était judicieux.  
L'effectif important ne se fait pas ressentir (un grand nombre d'heures de cours est dédoublé) et l'on peut constater une certaine émulation au sein de la classe.

Le proviseur adjoint précise que la montée du bilingue au secondaire s'est effectuée sans difficultés particulière et que la répartition des élèves concernés dans les 4 classes s'avère efficace et positive pour les élèves. L'effectif des élèves concernés est le suivant : 19 élèves montants de CM2 auxquels s'ajoutent 4 élèves extérieurs, testés en début d'année.

### 4) Calendriers des examens / inscriptions

Le proviseur adjoint aborde les inscriptions aux épreuves terminales du baccalauréat qui sont maintenant closes. Les inscriptions aux épreuves anticipées en première se termineront le 29 novembre.

Il explique ensuite le principe des attestations de recensement. L'attestation de recensement est nécessaire pour l'inscription aux examens, or il s'avère que les nouveaux arrivants au Japon n'ont pas toujours le réflexe de s'inscrire au consulat, et leurs enfants ne peuvent par conséquent pas être recensés. Il convient lors de l'inscription sur les registres de se déclarer "non recensés" pour pouvoir enclencher la démarche. L'édition d'une attestation de recensement est alors effectuée automatiquement trois mois plus tard.

Les représentants des parents soulignent qu'il serait utile que le LFIT signale dans la note de rentrée que cette inscription consulaire est obligatoire pour l'édition de cette attestation de recensement et permettre l'inscription aux examens. Ceci dans l'objectif d'apporter une information supplémentaire à l'attention des familles.

Le proviseur adjoint explique que le lycée a obtenu un délai supplémentaire de la part du rectorat de Montpellier pour le retour de ces attestations (15 janvier).

A l'avenir il précise que l'établissement conseillera à tous les parents prenant contact, en vue d'une inscription, de faire recenser leur enfant en France **avant leur départ**. L'attestation est éditée immédiatement dans ce cas.

### 5) Présentation des projets pédagogiques et sorties scolaires 2013-2014

Le proviseur adjoint présente ensuite les projets pédagogiques.

- L'échange avec la "Singapore American School" qui concernera environ 20 élèves de 1ère section européenne, au mois de mars (MM. Mastalski et Messin)
- Les rencontres théâtrales en Asie, à Shanghai cette année, prévue au mois de avril 2014 pour 15 élèves du groupe théâtre de M. Bergez.
- La sortie à Hiroshima avec les élèves de 1ère (en lien avec le programme scolaire), courant mai 2014.

Il est rappelé que la caisse de solidarité se réunira courant février et pourra prendre en compte les éventuelles demandes d'aide des familles.

Les représentants des parents d'élèves souhaiteraient qu'il soit rappelé que la caisse existe et que les familles peuvent la solliciter.

### 6) Projet d'établissement (PE) 2014-2017 (rappels du calendrier, des procédures, de la validation des questionnaires)

Le proviseur adjoint explique qu'après la constitution d'un comité de pilotage, des questionnaires ont été proposés afin de recevoir l'opinion de chacun sur le fonctionnement au LFIT. Ces questionnaires sont travaillés dans un système de va-et-vient entre les différentes instances, avec une validation par le conseil pédagogique qui est l'instance « qui prépare la partie pédagogique du projet d'établissement. »

Le comité de pilotage se réunira de nouveau en janvier et travaillera sur l'exploitation des questionnaires, sur un diagnostic établissement et la rédaction de 4 axes de travail. A chacune des étapes le CE sera informé.

Sur le volet "numérique", les représentants des parents évoquent également le fait que de nombreux enseignants demandent maintenant aux élèves d'imprimer eux même leurs devoirs or cela n'est pas toujours facile pour certaines familles.

Les représentants des enseignants expliquent que le principe des cours en ligne, qui permettent à l'élève de préparer le cours en amont ce qui nécessite parfois des impressions. Le travail en classe permet alors un approfondissement et des exercices d'application.

Le proviseur adjoint reprend les explications liées aux questionnaires en expliquant qu'ils permettront d'établir un diagnostic et de rendre compte du ressenti de chacun et évaluer le projet d'établissement précédent. Ils ont été rédigés en s'appuyant sur les travaux effectués en 2009. Les représentants des parents expriment leur inquiétude face aux éventuelles difficultés que rencontreront les élèves pour y répondre. Le proviseur adjoint explique alors qu'ils le rempliront en cours, sur les postes informatiques, guidés soit par le professeur principal, soit par le professeur de technologie.

## 7) Questions diverses

### 1- Les parents, notamment de 6e, demandent à être informés de façon actualisée et systématique sur les activités accessibles aux élèves pendant les heures creuses de leur journée (théâtre, chorale, CDI, club lecture...). Pourriez-vous leur envoyer un message faisant un point sur la situation et les informer en cas de changement éventuel ?

Les parents sont informés de manière ponctuelle, par les enseignants qui proposent de nouvelles activités lorsque celles-ci se créent et définissent avec nous la mise en place (toute la classe, un groupe composé de plusieurs classes ?).

A ce jour les activités recensées sont les suivantes :

- Théâtre (Mme Haddad, les mardis de 10h00 à 11h00 et les mercredis de semaine B de 11h00 à 12h00. Au maximum, 22 élèves concernés)
- Chorale le jeudi de 11h à 12h 30 élèves
- Club lecture, au CDI le jeudi de 10h00 à 11h00 (une fois par mois pour le moment).
- CDI toutes les heures d'ouvertures sont affichées et sur le site.
- Dans le cadre du FSE, clubs musique et chant (toute la semaine), et un groupe chant mis en place par des élèves de 6ème (mercredi de 12h00 à 13h30).

Les représentants des parents demandent s'il serait possible de communiquer de nouveau aux parents des élèves de 6ème ces possibilités mise en place ainsi que le fait que les EDT sont consultables sur pronote. Monsieur le proviseur adjoint confirme qu'une note sera éditée en conséquence.

### 2- Nous avons bien noté que via le questionnaire aux parents d'élèves, l'établissement souhaite faire en quelque sorte un "diagnostic client" ou plutôt un "diagnostic usager". En tant qu'association de parents d'élèves, nous avons aussi quelques idées, fondées sur l'expérience et la remontée d'information d'adhérents sur ce qui fonctionne et ce qui fonctionne moins bien au LFIT. Serait-il possible d'avoir une réunion de travail sur ce questionnaire (en recevant le questionnaire avant la réunion car seuls les représentants au conseil d'école l'ont reçu à ce jour) en dehors des instances officielles ou doivent être traités de nombreux sujets, ce avant validation du CE ?

Les contraintes sur le minutage de ce travail autour du PE sont extrêmement fortes et imposés par l'AEFE pour lequel le calendrier est fixé à l'avance et demande 2 mois d'exploitation avant la validation finale (retour du document vers l'AEFE en juin).

Le proviseur adjoint explique donc qu'un système de va-et-vient entre les différents organes de réflexion, auxquelles les parents sont associés (CSD / conseil d'école / CE), a été mis en place. Les questionnaires ne pouvaient être envoyés avant la validation finale par le conseil pédagogique qui a eu lieu le mardi 21 novembre.

### 3- Dans l'emploi du temps des 1S, en LV2, il semblerait qu'il y ait plus d'espagnol que d'allemand. Pourquoi une telle différence ?

Les temps réglementaires sont respectés. La légère bonification horaire est liée au nombre d'élèves : on estime qu'une classe qui compte 25 élèves avance à un rythme moins important qu'une classe qui compte 4 élèves, comme c'est le cas pour l'allemand en 1S.

### 4- Quand la prochaine commission langue est-elle prévue ? Serait-il possible d'organiser une réunion spécifique avec tous les intervenants pour essayer de trouver une solution au problème des japonophones qui n'ont pas le niveau pour intégrer le Japonais LV1bis et qui se trouvent néanmoins en décalage complet avec le JLE avancé ?

Il n'existe pas de commission langue au secondaire mais un entretien ponctuel ou les questions concernant les langues sont abordées entre les associations et la direction du lycée.

Concernant les groupes de japonais en question, il n'est pas possible de multiplier les groupes en fonction des niveaux des élèves. Nous répondons à une demande très importante que le proviseur adjoint rappelle ici :

- JAPONAIS LANGUE ÉTRANGÈRE 3 groupes (1 groupe "débutant" dédoublé ; un groupe intermédiaire, un groupe "avancé")
- JAPONAIS LV1 BIS 1 groupe par niveau du collège au lycée (sauf en 6ème; deux groupes, liés aux nouveaux parcours mis en place au primaire)
- OIB
- JAPONAIS LV2 Bis 1 groupe par niveau au lycée
- JAPONAIS LV3 :1 groupe en seconde, un groupe mixte 1ère/terminale

67 heures de japonais enseignées au secondaire. A quelques heures près l'équivalent de l'anglais pour lequel moins de groupes sont ouverts. Les critères objectifs retenus pour la constitution des groupes correspondent aux exigences des examens.

**5- Lors des RIPP il est toujours très difficile de voir tous les professeurs, surtout ceux des matières 'principales', malgré les efforts de ces derniers. Serait-il possible d'ajouter une journée pour éviter que les secondes, 1ères et terminales soient le même jour ?**

Nous envisageons effectivement de changer la répartition des classes lors des RIPP. Les prochaines rencontres de mars nous permettront de tester d'autres répartitions de niveaux.

**6- Voyages scolaires : Serait-il possible de diffuser aux parents des informations plus complètes sur les voyages qui concernent leurs classes, en insistant sur la possibilité d'utiliser la caisse de solidarité (en insérant par exemple un formulaire de demande d'aide) et de faire éventuellement une réunion de présentation ?**

Cela aura lieu très bientôt avec les professeurs concernés. (Demain pour Hiroshima par exemple)